

## CONSEIL MUNICIPAL

### REUNION DU 29 MAI 2017

#### PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-sept, lundi vingt-neuf mai le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BREJEON, Maire.

#### **Présents :**

M. Dominique BRÉJEON, Maire.

Mme Agnès TINCHON, M. Thierry TASTARD, Mme Isabelle BAILLEUL - NITHART, M. Jean-Luc MARTIN, M. Daniel VICENTE, Mme Chrystel BERTRON, Adjoint

M. Jean-Noël JUBEAU, M. Thierry DE ROQUEFEUIL, M. Patrice BARBAULT, Mme Anita LE MEUR, Mme Laurence BOUREAU, Mme Marie-Laure GABARD, Mme Nathalie TRINEAU, Mme Céline MURAIL, M. Stéphane LEFEBVRE, M. Nicolas CHILDEBRAND, Mme Tiphaine MENOT, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Nathalie HERSANT, M. Laurent DANIEL, M. Bernard BLIN, Mme Christine HUU, M. Jacques PIERRE DIT LEMARQUAND, M. Jacques GODIN, Conseillers

#### **Absents excusés :**

M. Johan CHARRUAU a donné pouvoir à M. Daniel VICENTE

Mme Martine LAURENDEAU a donné pouvoir à M. Patrice BARBAULT

M. Ivain BIGNONET a donné pouvoir à M. Thierry TASTARD

M. Didier DOHIN a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

#### **Absents :**

**Secrétaire de séance :** Mme Christine HUU

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance publique à 20 heures 00.

Il annonce les membres absents ayant donné pouvoir, et constatant le quorum atteint, déclare la séance ouverte.

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2017**

**M. LE MAIRE** demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la dernière séance.

Aucune observation n'est faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Mme Christine HUU est désignée secrétaire de séance.

## **M. LE MAIRE**

Je souhaite la bienvenue à Monsieur Jacques GODIN, qui rejoint le Conseil municipal à la place de M. Laurent TESSIER, démissionnaire. Vous étiez, pour l'équipe « Saint-Barth Dynamique », en neuvième position.

## **M. LE MAIRE**

Nous allons commencer ce conseil par un dossier en exergue, il est important de rendre compte du projet du centre social, du Village Pierre Rabhi. Un travail de fond a été réalisé par divers collectifs, il s'agit donc de l'émanation d'une réflexion des usagers et des bartholoméens.

## **M. Jean-Luc MARTIN**

Pour le Village Pierre Rabhi, les années 2016 et 2017 sont deux années charnières, avec le changement de directeur et la préparation d'un nouveau projet de Centre social. Je rappelle qu'administrativement le CCAS et le Centre social sont réunis dans une même entité administrative. Le centre social est donc une structure communale, alors que dans d'autres communes, la majorité, il est associatif. C'est un choix politique fait en 2006.

Tous les 4 ans, pour obtenir l'agrément de la CAF et les financements qui vont avec, nous devons, en partant d'une analyse critique du précédent projet, actualiser et ajuster les objectifs et les actions concrètes pour répondre au plus près des attentes et des besoins des bartholoméens, selon une méthodologie qui répond aux exigences de la CAF.

Le nouveau directeur, Bruno Baron ayant pris ses fonctions en février 2016, la CAF a accepté de prolonger d'un an notre agrément qui expirait fin 2016. L'enjeu est donc aujourd'hui le renouvellement de l'agrément pour les années 2018-2021. Du point de vue financier, avec une part fixe liée à l'agrément et une part variable liée aux activités, le financement annuel de la CAF est de l'ordre de 100 000 euros, ce qui représente environ 10% du budget du Village Pierre Rabhi.

Nous sommes dans la phase finale, la copie doit être rendue à la CAF fin juin. Après une période d'échanges avec nos interlocuteurs directs de la CAF, notre projet sera soumis à la commission d'agrément de la CAF, début novembre.

L'objectif de cette présentation, c'est de vous donner un aperçu de la démarche conduite depuis plusieurs mois dans le cadre du renouvellement du projet du Centre Social. Je ne rentrerai pas dans les détails en ce qui concerne les actions, car d'une part elles ont été exposées lors d'une réunion publique et que, d'autre part cela prendrait trop de temps, En revanche, ce qui est essentiel est de bien comprendre la démarche et la méthode mise en œuvre, qui est avant tout participative.

Avant de parler du projet, il est intéressant de rappeler quels sont les six grandes missions d'un centre social, missions institutionnelles, telles que définies par la CAF.

Maintenant, voyons la démarche du projet avec le schéma d'organisation pour favoriser la participation des habitants.

Les pièces maîtresses du dispositif sont les collectifs qui sont comme des laboratoires pour faire émerger les idées concrètes qui correspondent aux attentes et aux besoins. Le collectif a vocation à avoir une réflexion partagée, avec des échanges et proposer des actions. Les collectifs sont composés essentiellement par des habitants, mais aussi des partenaires professionnels ou associatifs. Ils sont accompagnés par des professionnels du Village Pierre Rabhi et pour certains par des élus. Chaque collectif a désigné un référent, avec un suppléant

Pour que les collectifs puissent travailler utilement, un diagnostic préalable du précédent projet et de la situation sociale de la commune a été réalisé par une stagiaire. De plus, pour la jeunesse, les aînés et la parentalité-famille, des questionnaires ont été préalablement adressés aux publics cibles.

Pour harmoniser l'ensemble et permettre des échanges entre collectifs, il y a un Comité de pilotage (au centre) qui est garant de la cohérence du projet, a vocation à définir les axes prioritaires et à évaluer l'état d'avancement du projet.

Ce comité de pilotage que je préside, est composé des élus du social, Martine Laurendeau, conseillère déléguée au handicap, aux aînés et à l'intergénération..., Marie-Laure Gabard, conseillère déléguée à la famille, à la jeunesse et à la vie associative,... des cinq référents de chaque collectif, de Bruno Baron et Stéphanie Bois (responsable du Centre social), de deux représentants de la CAF qui sont nos interlocuteurs direct et de proximité (choix stratégique).

A gauche Le conseil d'administration, lui est permanent pour la durée du mandat, il est composé d'élus, de représentants d'associations et de bénévoles désignés par le maire, président, moi-même étant vice-président : Son rôle est principalement la validation du projet et l'attribution des moyens. Notre choix et notre volonté politique sont donc bien d'associer les habitants à l'élaboration et à la mise en œuvre de ce projet et cela s'est traduit concrètement par 26 réunions, l'une réunissant tous les collectifs et une autre réunion de synthèse étant ouverte à tous les habitants.

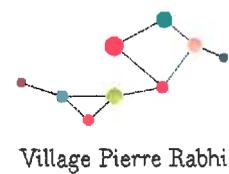
Le résultat de tout ce travail collectif de préparation est très riche, chaque collectif a défini des axes thématiques avec des objectifs et pour chaque objectif, les actions existantes et à mettre en place... Cependant, à ce stade, les actions à mettre en place sont des pistes de réflexion et dès lors que les priorités seront définies, la mise en œuvre opérationnelle sera du ressort d'un groupe action.

En résumé, le collectif engage la réflexion et prépare la décision, le comité de pilotage donne les priorités et régule notamment en fonction des moyens disponibles, le groupe action assure la mise en œuvre opérationnelle.

# CENTRE SOCIAL PROJET 2018-2021

22/09/2017

1



# I- LES MISSIONS INSTITUTIONNELLES D'UN CENTRE SOCIAL



Village Pierre Rabhi



### **Mission « Proximité »**

Un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale.

### **Mission « Animation vie sociale »**

Un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

### **Mission « Accueil »**

Organiser une fonction d'accueil et d'écoute des habitants-usagers, des familles et des groupes informels ou des associations.

### **Mission « Publics fragilisés »**

Assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés en proposant un accompagnement adapté



## **Mission « Intervention sociale adaptée et Concertation »**

Développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire.

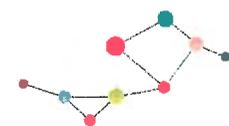
Organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire et/ou sur leurs axes d'intervention prioritaires.

## **Mission « Participation »**

Mettre en œuvre une organisation et/ou un plan d'actions visant à développer la participation et la prise de responsabilités par les usagers et les bénévoles.



## **II- L'ORGANISATION MISE EN ŒUVRE POUR FAVORISER LA PARTICIPATION**

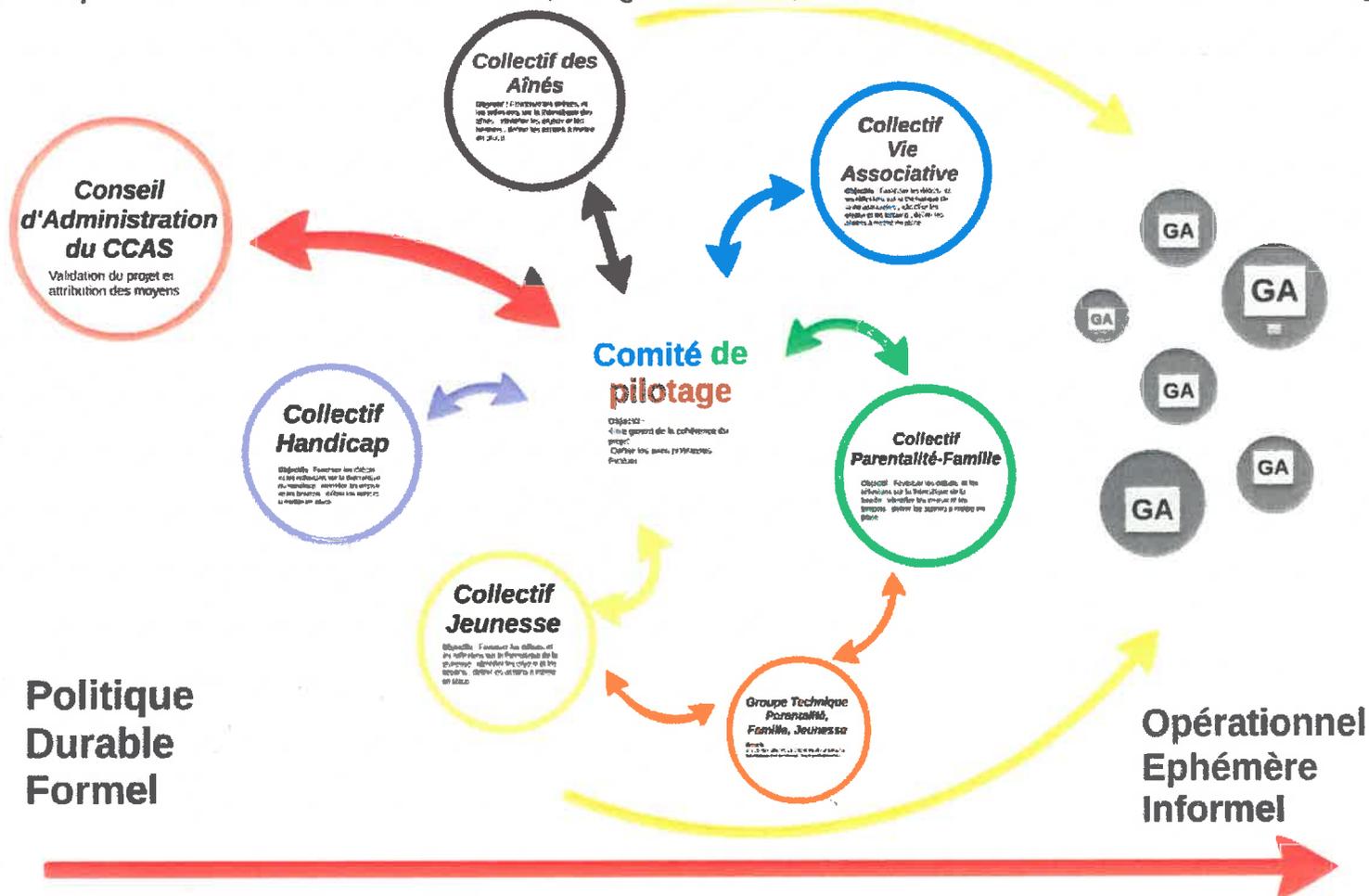


Village Pierre Rabhi



# Schéma de la participation des habitants

Thématiques transversales : Communication, Intergénérationnel, Lutte contre l'isolement et la solitude, Echanges

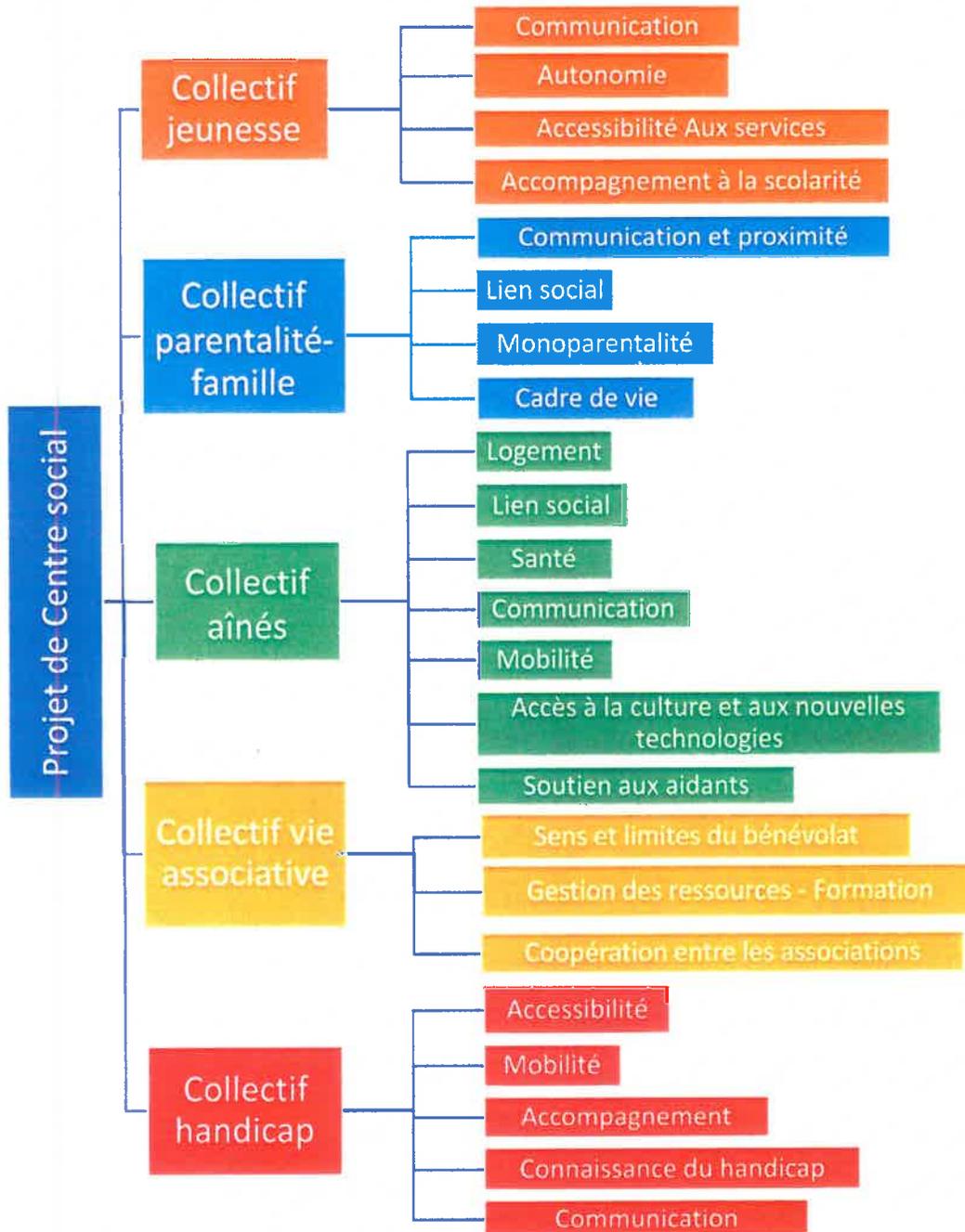


# III– LES AXES THEMATIQUES, LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS DES COLLECTIFS



Village Pierre Rabhi





22/09/2017

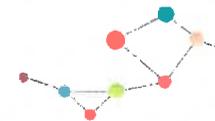
## Axes transversaux :

**1.Communication**

**2.Intergénérationnel**

**3.Lutte contre l'isolement et la solitude**

**4.Echanges de services entre les habitants**



Village Pierre Rabhi

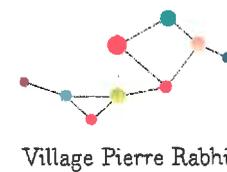


Saint-Barthélemy  
d'Anjou

# Le Collectif Jeunesse

22/09/2017

9



# Axes thématiques :

↳ Communication

↳ Autonomie

↳ Accessibilité aux services

↳ Accompagnement à la scolarité



# Axe 1 : Communication

Objectifs	Actions	
	Existantes	À mettre en place
↳ Développer l'information en direction des jeunes	<p>⇒ Distribution de plaquettes à la sortie des établissements scolaires (+ services, commerces)</p> <p>⇒ Communication numérique (Facebook, site, panneaux d'informations, mailing, SMS)</p>	<p>▶ Information sur l'existant (services), dans les établissements scolaires (lycée, MLA...) à travers des panneaux, des plaquettes, des conférences...</p>
	<p>⇒ Soirées de l'Annexe autour des thématiques liées à la jeunesse</p>	<p>▶ Information sur la santé, à travers un « espace santé » (type planning familial)</p>

# Axe 2 : Autonomie

Objectifs	Actions	
	Existantes	À mettre en place
<p>↳ Créer un lieu/des moments adaptés à la demande des jeunes</p> <p>↳ Mettre en place des activités pour et par les jeunes, en semi-autonomie</p>	<p>⇒ Espace ados 11-13 ans ⇒ L'Annexe 12-17 ans</p> <p>⇒ Accompagnement de projets de jeune et consultation des usagers pour définir les programmes d'activité de l'Annexe</p>	<p>▶ Organisation de journées de travaux pratiques pour apprendre à se débrouiller (cuisine, lessive, repassage...)</p> <p>▶ Mise à disposition d'un espace pour se retrouver, avec gestion autonome (groupe ménage)</p> <p>▶ Création par les jeunes d'activités, de sorties, programme d'activités ludiques ou sportives (ex: parc de Pignerolles), journées teste mon sport, départs à l'étranger ...</p>

# Axe 3 : Accessibilité

Objectifs	Actions	
	Existantes	À mettre en place
↳ Favoriser l'accessibilité des jeunes aux différents services	⇒ Pass' Culture et Sport (Régional) pour les 15-30.	▶ Création d'une « carte jeune St Barth » pour avoir des réductions ados/jeunes dans différents services (ex : piscine) et commerces (ex : restauration)



Village Pierre Rabhi



# Axe 4 : Accompagnement à la scolarité

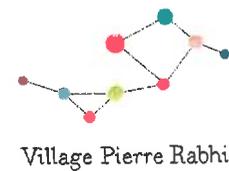
Objectifs	Actions	
	Existantes	À mettre en place
↳ Mettre en place en place un accompagnement scolaire pour les lycéens et plus	⇒ Accompagnement à la scolarité des collégiens et primaire le mardi et le jeudi soir	▶ Organisation d'échange de savoirs / cours de soutien le soir



# Le Collectif Parentalité Famille

22/09/2017

15



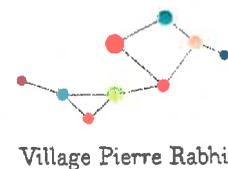
# Axes thématiques :

↳ **Communication et proximité**

↳ **Lien social**

↳ **Monoparentalité**

↳ **Cadre de Vie**



# Axe 1 : Communication et proximité

Objectifs	Actions	
	Existantes	À mettre en place
<p>↳ Développer l'information vers les familles sur toutes les actions « famille » du territoire</p>	<p>⇒ Lieux d'information: Village Pierre Rabhi, Maison de l'enfance, Maison des solidarités</p> <p>⇒ Site internet, magazine,...</p>	<p>▶ Elaboration d'un support de communication global à destination des familles</p> <p>▶ Interview du référent du Collectif dans le magazine municipal</p> <p>▶ Diversification et innovation de supports (radio, triporteur, kakemono, blog/forum, stand aux sorties d'écoles...)</p>
<p>↳ Communiquer sur les lieux ressources</p> <p>↳ Développer une relation de proximité avec les habitants (Allez-vers)</p>		<p>▶ Formalisation des relais d'informations familles</p> <p>▶ Mise en place d'actions de proximité, présence physique des professionnels</p>



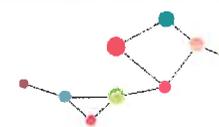
# Axe 2 : Lien social

Objectifs	Actions	
	Existantes	À mettre en place
↳ Favoriser la rencontre entre parents	⇒ Espace famille, Atelier Mamans et Femmes, Toboggan, Soirées débats, Animations en Famille,...	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Développement de la participation des parents aux lieux existants et création de nouveaux entre parents</li> <li>▶ Organisation d'actions extérieures</li> </ul>
↳ Mettre en place des lieux d'échanges de savoirs	⇒ Accompagnement à la scolarité	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mise en place de lieux de partage d'accessoires, d'outils (jardinage, poussettes,..), cabine de partage</li> <li>▶ Développement du parrainage intergénérationnel</li> </ul>
↳ Favoriser le lien social par l'intermédiaire du jeu	⇒ Espace famille	▶ Création et organisation d'un lieu, pour jouer et emprunter des jeux, itinérant



# Axe 3 : Monoparentalité

Objectifs	Actions	
	Existantes	À mettre en place
<p>↳ Faciliter l'accès aux modes de gardes pour les familles monoparentales (soirées, week-end,...)</p>	<p>⇒ Liste de Baby Sitter au RAM</p> <p>⇒ Structures de modes de gardes</p>	<p>▶ Mise en place de moyens de garde : intergénérationnel/acce ssible financièrement</p> <p>▶ Communication de la liste des baby Sitter aux parents</p> <p>▶ Développement de la communication sur les modes de gardes existants</p>



# Axe 4 : Cadre de vie

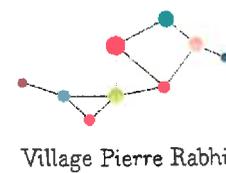
Objectifs	Actions	
	Existantes	À mettre en place
<ul style="list-style-type: none"><li>↳ Proposer des jeux dans les quartiers</li><li>↳ Veiller à la propreté des Parcs</li><li>↳ Veiller à la sécurité automobile (alentours écoles)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>⇒ Commissions municipales et extra municipales</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Relais des besoins vers les instances existantes (commission extra municipales et conseil participatif de quartier )</li><li>▶ Orientation et participation des familles à ces instances</li></ul>



# Le Collectif des Aînés

22/09/2017

21



# Axes thématiques :

↳ **Logement**

↳ **Lien social**

↳ **Santé**

↳ **Communication**

↳ **Mobilité**

↳ **Accès à la culture et aux nouvelles technologies**

↳ **Soutien aux aidants**



# Axe 1 : Logement

Objectifs	Actions	
	Existantes	À mettre en place
<p>↳ Permettre aux aînés de rester le plus longtemps possible dans leur logement</p>	<p>⇒ Conférences du CLIC            ⇒ Permanences du CLIC            ⇒ Téléalarme            ⇒ Portage des repas</p>	<p>▶ Mise en place de conférences avec un professionnel sur les chutes, l'adaptation du logement...            ▶ Information sur les aides financières possibles            ▶ Invitation le CLIC intervenir à lors de manifestations diverses organisées par le collectif des aînés.</p>
<p>↳ Accompagner les changements de logement (maison/appartement/maison de retraite)</p>	<p>⇒ Habitat intermédiaire</p>	<p>▶ Organisation une rencontre entre le collectif aînés et la commission extra municipale habitat intermédiaire            ▶ Mise en place des temps d'échanges entre les aînés et des familles de résidents de Bon air</p>

# Axe 2 : Lien social

Objectifs	Actions	
	Existantes	À mettre en place
<p>↳ Créer du lien entre les retraités</p>	<p>⇒ Programme de sorties, voyages et découvertes locales</p>	<p>▶ Développement de l'information</p>
<p>↳ Repérer les personnes isolées</p> <p>↳ Permettre aux personnes souffrant de solitude de fréquenter des animations proposées</p>	<p>⇒ Prospection faites par des bénévoles des foyers bartholoméens</p> <p>⇒ Pauses café dans différents quartiers</p> <p>⇒ Visites à domicile</p>	<p>▶ Information sur les activités des associations bartholoméennes concernant les aînés</p>

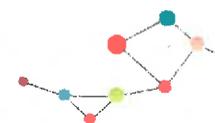
# Axe 3 : Santé

Objectifs	Actions	
	Existantes	À mettre en place
↳ Informer les aînés sur différentes thématiques liées à la santé	⇒ Forum santé tous les 3-4 ans	▶ Organisation d'une semaine santé/hygiène avec des conférences, des ateliers...

-28-

# Axe 4 : Communication

Objectifs	Actions	
	Existantes	À mettre en place
↳ Adapter les supports de communication aux aînés	<ul style="list-style-type: none"><li>⇒ Journal de la commune</li><li>⇒ Panneau lumineux</li><li>⇒ Flyers</li><li>⇒ Affiches...</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Informations diverses à la commission communication de la ville</li><li>▶ Création d'un lien collectif des aînés/service communication</li></ul>



# Axe 5 : Mobilité

Objectifs	Actions	
	Existantes	À mettre en place
<p>↳ Permettre aux aînés de se déplacer sur la commune et sur l'agglomération angevine</p> <p>↳ Faire connaître aux aînés les différents moyens de transport existants</p>	<p>⇒ Le transport solidaire</p> <p>⇒ Les bus IRIGO</p> <p>⇒ Les taxis...</p>	<p>▶ Réflexion sur des transports complémentaires au transport solidaire</p> <p>▶ Mise en place d'initiations au bus IRIGO et aux déplacements sur l'agglomération</p> <p>▶ Information sur les aides financières</p>



# Axe 6 : Accès à la culture et aux nouvelles technologies

Objectifs	Actions	
	Existantes	À mettre en place
<p>↳ Favoriser l'accès à la culture sur la commune et dans la communauté urbaine angevine</p>	<p>⇒ Mise en place d'un « fichier réseau sorties »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Développement de l'accès à la médiathèque , au cinéma, à la lecture pour les personnes à mobilité réduite</li> <li>▶ Mise en place de tarifs préférentiels au THV</li> </ul>
<p>↳ Favoriser l'accès des aînés aux nouvelles technologies</p>	<p>⇒ Mise à disposition d'ordinateurs dans l'espace accueil du Village Pierre Rabhi</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Organisation de temps d'informations, de conseils (achats) et de prévention sur l'utilisation d'internet.</li> <li>▶ Elaboration d'un carnet d'adresses proposant des cours d'initiation à l'informatique</li> </ul>

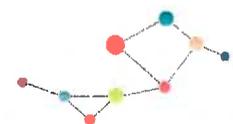
# Axe 7 : Soutien aux aidants

Objectifs	Actions	
	Existantes	À mettre en place
⇒ Permettre aux aidants de mieux assurer leur rôle	⇒ Actions du CLIC	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Organisation de conférences et de temps d'informations, sur les bons gestes physiques et la connaissance des comportements des « aidés »</li><li>▶ Développement de coopérations avec des structures existantes</li></ul>

# Le Collectif Vie Associative

22/09/2017

30



Village Pierre Rabhi



# Axes thématiques :

- ↳ Sens et limites du bénévolat
- ↳ Gestion des ressources – Formation
- ↳ Coopération entre les associations

# Axe 1: Sens et limites du bénévolat

Objectifs	Actions	
	Existantes	À mettre en place
↳ Développer le sentiment d'utilité des bénévoles	⇒ Organisation des rencontres avec la vie associative	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Développement de la reconnaissance du bénévolat</li> <li>▶ Valorisation de l'investissement en temps que bénévole</li> <li>▶ Actions de remerciement, comportements valorisants</li> </ul>
↳ Favoriser l'épanouissement des bénévoles		▶ Accompagnement des bénévoles dans la prise de responsabilités
↳ Rappeler et promouvoir les valeurs du bénévolat ( <i>intérêt général/intégrité/solidarité/citoyenneté/respect des différences...</i> )		▶ Rappel des droits et devoirs
↳ Définir les limites du bénévolat		▶ Mise en place d'outils (charte, règlement, convention d'engagement réciproque...)

# Axe 2 : Gestion des ressources - Formation

Objectifs	Actions	
	Existantes	À mettre en place
<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Recenser les compétences des bénévoles</li> <li>↳ Renforcer les compétences des dirigeants et des bénévoles</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Réalisation d'un répertoire des compétences des bénévoles</li> <li>▶ Facilitation de la connaissance de l'offre de formation et des modalités d'accès</li> <li>▶ Organisation des formations</li> <li>▶ Elaboration de fiches de mission</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Favoriser le « savoir accueillir » des bénévoles</li> <li>↳ Favoriser le renouvellement</li> <li>↳ Donner envie de faire du bénévolat</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Organisation d'actions spécifiques d'accueil des bénévoles (temps et personnes dédiées...)</li> <li>▶ Préparation des passages de relais</li> <li>▶ Promotion de projets associatifs et de bénévoles</li> </ul>

# Axe 3 : la coopération entre les associations

Objectifs	Actions	
	Existantes	À mettre en place
<p>↳ Développer la coopération entre les associations</p>	<p>⇒ Le Téléthon</p>	<p>▶ Valorisation de coopération associatives réussies (témoignages, répertoire...)</p>
<p>↳ Définir les différentes formes de coopération (mutualisation/projet en commun...)</p>		<p>▶ Favorisation de la mise en commun de matériels (liste de matériel)</p> <p>▶ Elaboration d'une fiche sur les types de coopération</p>



# Collectif Handicap

22/09/2017

35



# Axes thématiques :

↳ **Accessibilité**

↳ **Mobilité**

↳ **Accompagnement**

↳ **Connaissance du handicap**

↳ **Communication**

# Axe 1 : Connaissance du handicap

Objectifs	Actions	
	Existantes	À mettre en place
↪ Changer l'image du handicap	⇒ Action de sensibilisation dans les écoles	▶ Sensibilisation du personnel municipal aux handicaps
↪ Lutter contre la discrimination		▶ Mise en place de temps d'échanges et de sensibilisation dans les écoles primaires et le collège
↪ Sensibiliser sur la différence		▶ Vérification de l'existence d'un document mentionnant tous les numéros d'urgence et édition en braille
↪ Faire connaître les associations du handicap et le Collectif aux professionnels de santé		▶ Elaboration d'un document d'information regroupant toutes les associations du handicap, et distribution à tous les professionnels
↪ Aller vers le grand public		▶ Organisation d'une réunion avec tous les professionnels de santé
		▶ Création d'actions de vivre ensemble à travers le jeu, le sport...sur la place publique (« Je suis cap" ; faire un loto dans le hall du Super U)
		▶ Diffusion du listing des coordonnées des associations membres du Collectif sur l'onglet handicap du site internet de la ville

# Axe 2 : Accessibilité

Objectifs	Actions	
	Existantes	À mettre en place
↳ Sensibiliser les professionnels de santé et du bâtiment à la problématique de l'accessibilité		<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Organisation d'actions de sensibilisation pour favoriser l'accès des personnes handicapées chez les professionnels de la santé</li><li>▶ Intervention auprès des élèves d'école d'architectes, BTP...</li></ul>
↳ Informer sur les aménagements possibles dans les logements et sur les aides financières		<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Recensement des professionnels du département compétents dans l'adaptabilité des logements</li></ul>

# Axe 3 : Mobilité

Objectifs	Actions	
	Existantes	À mettre en place
↳ Développer le transport solidaire	⇒ Le transport solidaire vers le marché du centre-ville, mardi matin	▶ Communication sur le transport solidaire dans le magazine municipal et via les associations et les professionnels de santé, ADMR...
↳ Favoriser l'accès aux manifestations/réunions associatives et municipales.....pour lutter contre la solitude	⇒ Proposition d'un transport lors du loto adapté ouvert à tous	▶ Proposition de transport lors de différentes manifestations ▶ Sensibilisation des chauffeurs IRIGO au handicap (se rapprocher de l'APF qui est déjà en contact avec IRIGO) ▶ Information sur les moyens de transport existants
↳ Rendre accessible le transport solidaire aux personnes à mobilité réduite		▶ Adaptation du mini-bus du transport solidaire.



# Axe 4 : Accompagnement

Objectifs	Actions	
	Existantes	À mettre en place
↳ Accompagner les aidants		▶ Création d'un groupe de parole ouvert à tous les types d'aidants, au delà de la maladie ou du handicap
↳ Accompagner les personnes handicapées vieillissantes	⇒ Les permanences du CLIC au Village Pierre Rabhi	▶ Intervention du CLIC au Collectif pour faire connaître ses actions et envisager des actions en partenariat

# Axe 5 : Communication

Objectifs	Actions	
	Existantes	À mettre en place
↳ Proposer des supports de communication adaptés à tous		▶ Développement d'une coopération avec le Service Communication de la ville pour nos supports (plaquettes, affiches...)
↳ Toucher les personnes que l'on ne connaît pas dans les associations		▶ Sollicitation des radios locales lors de l'organisation d'une animation.

# Thématiques transversales

**1. Communication**

**2. Intergénérationnel**

**3. Lutte contre l'isolement et la solitude**

**4. Echanges de services entre les habitants**



En conclusion, je précise que le projet a été validé par le comité de pilotage et lors du dernier Conseil d'administration du Village Pierre Rabhi, le 15 mai dernier, et une fois mis en forme et rédigé, il sera transmis à la CAF.

Enfin, dans son ensemble, la démarche et le projet de renouvellement du Centre social seront présentés dans le prochain bulletin municipal. Mais rien n'est gravé dans le marbre; c'est une démarche sur quatre ans et le projet pourra évoluer en fonctions des besoins.

**M. Laurent DANIEL**

Je vous remercie pour cette présentation et je trouve intéressant que nous soyons tous informés en tant que conseillers municipaux. Nous avons une proposition à faire, je vois que dans le comité de pilotage il n'y a pas d'élus des deux minorités, y aurait-il la possibilité d'intégrer un membre de chaque équipe minoritaire, si mes collègues ici présents sont d'accord? Nous sommes au conseil d'administration et ce serait tout aussi intéressant d'être dans ce comité de pilotage, pour participer aux échanges.

**M. LE MAIRE**

Pourquoi pas ? Cependant, le comité de pilotage dans son organisation, c'est la gestion des groupes, la gestion de la récupération des différentes données. Est-ce le comité de pilotage qui prend toutes les décisions ? Ce n'est pas sûr, la réaction est collective.

**M. Jean-Luc MARTIN**

La proposition est intéressante, elle mérite d'être étudiée. La minorité est présente dans le conseil d'administration, je n'y vois pas d'inconvénients, il faut voir quelle valeur ajoutée cela peut apporter car ce n'est pas le comité de pilotage qui construit le projet, il ne fait que valider. Les collectifs sont ouverts à tout le monde. Nous en discuterons ensemble si vous le voulez et j'en discuterais avec le Directeur.

**M. LE MAIRE**

Il n'y avait pas d'intention particulière, cela venait plutôt de la gestion et la maîtrise du projet par le Directeur du Village Pierre Rabhi, c'était dans ce sens donc est-ce qu'il y a une nécessité que vous puissiez intervenir à ce niveau ?

Ce qui m'intéresse ce soir, c'est d'avoir dans l'ensemble un regard croisé car nous nous sommes aperçus, à travers ce projet de centre social, qu'il y a des retombées dans tous les domaines. Nous avons entendu parler de communication, d'éducation, de sport, de bénévolat, de culture, d'aménagements donc il y a automatiquement des incidences sur les autres commissions. Là aussi, ça peut être une base de réflexion qui peut servir aux autres commissions. De l'émanation et la réflexion des collectifs, des usagers et des bartholoméens, il y a bien des observations à prendre en compte. C'est donc une nécessité, pour moi, qu'il y ait un regard croisé et que nous nous mettions en phase, qu'il y ait une transversalité interservices.

**I - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES :  
COMMISSION EDUCATION ENFANCE ET SPORTS  
(Rapporteur : M. BRÉJEON)**

M. BREJEON expose :

Vu la délibération 14- 057 en date du 22 avril 2014 portant création et composition de la Commission Education Enfance et Sports,

Vu les délibérations 14-159 en date du 15 décembre 2014 et 16-044 en date du 25 avril 2016 portant modification de la composition des membres de la commission Education Enfance et Sports,

Vu les changements intervenus au sein du Conseil Municipal suite à la démission de M. Laurent Tessier,

Je vous propose de modifier comme suit les membres de la commission :

<b>COMMISSION EDUCATION ENFANCE SPORTS</b>
AGNES TINCHON
LAURENCE BOUREAU
JEAN-NOËL JUBEAU
ANITA LE MEUR
NATHALIE TRINEAU
LAURENT DANIEL
CHRISTINE HUU

**Mme Christine HUU**

M. Jacques GODIN souhaiterait être titulaire de la commission Aménagement du Territoire Je souhaitais vous en informer afin d'apporter la modification avant de voter.

**M. LE MAIRE**

Nous le ferons au prochain conseil municipal. Cela n'empêchera pas M. GODIN d'être dans cette commission.

**Mme Isabelle RAIMBAULT**

Nous voulons profiter de cette délibération pour souhaiter la bienvenue à M. Jacques GODIN, au sein du Conseil municipal, nous lui souhaitons de pouvoir œuvrer au mieux pour le bien de notre commune. Nous sommes contents de votre arrivée et vous souhaitons la bienvenue.

Nous voulons également profiter de cette délibération, sans refaire le débat concernant les indemnités des élus, vous connaissez notre avis et nos souhaits, cependant dès l'arrivée d'un nouveau conseiller, il y a un tableau nominatif avec le nom des conseillers et son indemnité en face ; ce soir, nous n'avons pas ce tableau malgré l'arrivée d'un nouvel élu.

**M. LE MAIRE**

Nous avons voté lors du dernier Conseil municipal, cette délibération ; depuis, le tableau n'a pas changé.

S'il y a des différences ou des changements dans les indemnités, nous veillerons à vous transmettre ce tableau.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

**II - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES :  
COMMISSION CULTURE ET TOURISME**

(Rapporteur : M. BRÉJEON)

M. BREJEON expose :

Vu la délibération 14-059 en date du 22 avril 2014 portant création et désignant les membres de la Commission Culture et Tourisme,

Vu les délibérations 15-060 en date du 18 mai 2015 et 15-076 en date du 29 juin 2015 modifiant la composition de cette commission,

Considérant les changements intervenus au sein du Conseil Municipal suite à la démission d'un conseiller municipal,

Je vous propose de désigner comme suit les membres de la commission :

<b>COMMISSION CULTURE ET TOURISME</b>
ISABELLE BAILLEUL-NITHART
PATRICE BARBAULT
MARIE-LAURE GABARD
TIPHAINE MENOT
LAURENCE BOUREAU
ISABELLE RAIMBAULT
JACQUES PIERRE DIT LEMARQUAND

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

**III - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES :**  
**COMMISSION COMMUNICATION**  
(Rapporteur : M. BRÉJEON)

M. BREJEON expose :

Vu la délibération 14-060 en date du 22 avril 2014 portant création et composition de la Commission communication,

Vu les délibérations 14-161 en date du 15 décembre 2014, 16-046 en date du 25 avril 2016 et 16-083 en date du 26 septembre 2016 portant modification de la composition de la commission,

Considérant les changements intervenus au sein du Conseil municipal,

Je vous propose de désigner comme suit les membres de la commission :

<b>COMMISSION COMMUNICATION</b>
DANIEL VICENTE
ISABELLE BAILLEUL-NITHART
IVAIN BIGNONET
TIPHAINE MENOT
THIERRY DE ROQUEFEUIL
DIDIER DOHIN
JACQUES PIERRE DIT LEMARQUAND

**M. Jacques GODIN**

Je souhaite remercier l'accueil chaleureux de M. Le Maire et de l'ensemble des élus, ainsi que de Mme Cathy BOURDAIS qui m'a accueillie, j'ai beaucoup apprécié.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

**IV - INDEMNITES POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES**  
(Rapporteur : M. BRÉJEON)

M. BREJEON expose :

Vu l'article 5 de la loi du 13 avril 1908 modifiant l'article 13 de la loi du 9 décembre 1905 servant de base à l'indemnité de gardiennage des églises communales,

Vu les circulaires NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 et NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011 précisant que le montant maximum de l'indemnité annuelle allouée aux préposés chargés du

gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouée aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité,

Vu le courrier reçu en date du 11 mai 2017, mentionnant la circulaire DRCL-2017 n°05/01 et précisant la revalorisation des indemnités de gardiennage en 2017,

Je vous propose de verser pour 2017, une indemnité de 479,86 € à M. Don Geoffroy BOHINEUST gardien résidant sur la commune.

**M. Jacques GODIN**

Concernant cette indemnité, nous avons un plafond de la part de l'Etat qui restreint, existe-t-il un minimum donné par la loi ? Ce montant de 479,86 € peut-il être revu à la baisse ?

**M. LE MAIRE**

Il pourrait mais il n'a jamais été évoqué jusqu'à maintenant de le baisser, ce n'est pas une somme importante mais c'est le maximum en effet. Cela fait des années que c'est dans le respect du maximum.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte par 28 voix pour et 1 abstention (M. GODIN).

**V - ANNULATION PARTIELLE DE SUBVENTION : ASCSB OMNISPORTS**

(Rapporteur : Mme TINCHON)

Mme TINCHON expose :

Considérant la délibération du Conseil municipal en date du 27 février 2017, délibération octroyant différentes subventions aux associations du secteur Education, Enfance et Sports,

Considérant la dissolution de l'association ASCSB OMNISPORTS avec date d'effet au 30 juin 2017,

Je vous propose de reprendre pour partie la délibération du 27 février 2017 précitée et donc, de voter une subvention de fonctionnement de 34 895,50 € à l'association ASCSB Omnisports correspondant au premier acompte déjà versé de la subvention 2017.

**M. LE MAIRE**

J'ai eu un courrier de Mme RAIMBAULT m'indiquant qu'elle souhaitait que nous révisions les délibérations V et VI. Il me semble que techniquement vous avez eu la réponse et qu'il était important de signaler la raison de cette annulation et la délibération numéro VI qui redistribue les différentes subventions.

**Mme Agnès TINCHON**

Je vous propose d'aborder ces deux délibérations ensemble puisqu'elles sont étroitement liées même si techniquement nous sommes obligés de faire en deux étapes.

Elles se rapportent toutes les deux aux souhaits exprimés par un vote en conseil d'administration des neuf sections actuelles de l'ASCSB Omnisports pour aller vers une dissolution de celle-ci, au 30 juin 2017. Les neuf sections se sont engagées à œuvrer pour réussir cette dissolution et donc à créer neuf associations en parallèle. Je rappelle que la municipalité n'est pas à l'initiative de ce projet mais elle est là pour soutenir les dirigeants associatifs et les accompagner dans leur vie associative. Techniquement, de façon à assurer la continuité sportive, puisque notre objectif et le mien en tant qu'Adjointe aux Sports, est qu'il n'y ait pas de discontinuité sportive et que tous les clubs puissent bien être créés et avoir les moyens de démarrer une nouvelle saison de manière quasi transparente. A ce jour, les neuf sections ont fait leur Assemblée générale de constitution, ont élu leur bureau et leur président, ont déposé leurs statuts en Préfecture, ont ouvert des comptes en banque et ont demandé une domiciliation au Village Pierre Rabhi. Toutes les sections n'ont pas eu à ce jour eu le retour de leur dépôt de dossier en Préfecture pour des raisons administratives puisque la Préfecture ne connaît pas la Place des Droits de l'Homme. Celles qui ont réussi leur dépôt de dossier sont celles qui ont mis

« rue Jean Gilles » ou « Place Jean XXIII » donc celles qui ont mis la bonne adresse sont malheureusement pénalisées mais c'est une question de temps.

Je vous propose d'annuler la délibération d'attribution de subvention de 69 791 € votée en février dernier. Cette subvention devait être versée en deux acomptes, le premier a déjà été versé et je vous propose d'annuler le deuxième versement. Je vous propose une autre délibération qui vise à reverser la somme du deuxième versement à 50 centimes près aux 9 sections. L'OMS a validé cette répartition ainsi que la commission ADT.

La commune s'est mise à la disposition des dirigeants anciens et nouveaux pour les aider le plus possible. Les résultats sportifs sont très bons cette année. Le club de basket a gagné la coupe des Pays-de-la-Loire, il avait gagné la coupe de l'Anjou l'an dernier. Les deux équipes de tennis se maintiennent en nationale 4. Il existe une réelle dynamique sportive et il me semble important de ne pas la rompre.

#### **Mme Christine HUU**

Nous vous remercions pour ces précisions, nous nous étonnons de cette délibération avant la tenue du conseil d'administration du 30 juin.

#### **Mme Agnès TINCHON**

La décision a été prise en conseil d'administration, une assemblée générale extraordinaire devra entériner cette décision en présence de tous les membres. La commune traitera désormais avec les associations.

#### **Mme Isabelle RAIMBAULT**

Notre groupe se posait effectivement des questions. On remercie Mme Tinchon de ses réponses et de la nouvelle rédaction de la délibération. Nous prenons acte que la dissolution est une décision de l'association. On se questionne sur un éventuel surcote que cela pourrait entraîner par rapport aux associations nouvellement créées. On souhaite être vigilant sur des demandes de nouvelles subventions ou de subventions exceptionnelles. Hormis M. Daniel notre groupe votera pour.

#### **M. Laurent DANIEL**

Sur le principe je suis d'accord de reverser aux neuf associations les fonds de l'ASCSB omnisports. Mon intervention portera sur l'ASCSB en elle-même. Je suis conscient qu'en tant qu' élu nous ne devons pas intervenir sur la vie de l'association.

Une page de l'histoire de notre commune va se tourner fin juin 2017. Une association de plus d'un demi-siècle d'existence va être dissoute. Nous tenons d'abord à remercier tous les bénévoles, les dirigeants et les personnes qui ont œuvré à la création, à la gestion de cette belle association qui a permis à tant d'enfants et de sportifs de s'épanouir dans les sports qu'ils affectionnent. Le fait de voter ces deux délibérations avant l'assemblée générale de dissolution fin juin est embêtant. En effet ce sera aux adhérents de l'ASCSB de dire s'ils valident ou non la dissolution. Après il y aura la dissolution elle-même. L'ASCSB a des fonds associatifs et pourrait donc aider les sections pour les frais et la dissolution à venir. Espérons toutefois que les frais de dissolution ne seront pas supérieurs aux fonds associatifs et que la commune ne sera pas sollicitée pour combler ce différentiel.

L'ASCSB a une secrétaire en CDI, que va-t-elle devenir ? Qu'a prévu l'ASCSB à son sujet ? Il s'agit d'un emploi sur la commune qui rendait d'énormes services aux sections de l'ASCSB. Je la remercie pour les nombreuses années passées au sein de cette association. En votant des avances de subventions aux nouvelles associations, cela valide un versement par anticipation, la seconde part de subvention à ces associations. Nous devrions verser cette partie aux associations qui ne sont pas membres de l'ASCSB. Je demande donc que sur le principe de l'équité, cela soit fait et que les associations hors ASCSB perçoivent leur solde de subvention en même temps que les neuf associations nouvellement créées. De plus nous avons la chance d'avoir l'office bartholoméen du sport qui est expert dans la gestion des associations sportives, qui connaît le monde bartholoméen parfaitement et qui peut apporter son expertise dans ce dossier délicat qu'est la dissolution de l'omnisport ASCSB. J'ose espérer qu'ils ont été sollicités, associés et qu'on a demandé leur expertise sur ce sujet.

En ma qualité d' élu, je trouve dommage d'avoir dû interpeller l'adjointe au sport sur ce sujet et de le voir discuter en Conseil.

Je sais que l'adjointe cherche à être transparente et je lui reconnais cette qualité. Le mail que j'ai reçu en atteste. Mais sur ce sujet important on aurait dû avoir, en tant qu' élu, un suivi régulier de l'avancée de cette dissolution sans avoir à lui demander. A titre personnel, je pense que l'ASCSB aurait pu

perdurer et j'avais en son temps indiqué que l'omnisports devait retrouver un fonctionnement d'omnisport avec des projets intersections communs. Un omnisport doit être un facilitateur de projets sportifs et ne pas empêcher le développement des sections. Du temps où j'étais dans la majorité, j'avais œuvré avec l'adjoint aux sports et le Maire de l'époque et certains élus présents ici, à ce qu'une mutualisation s'opère entre l'ASCSB et l'OBS sur la partie fonctionnement. J'étais adhérent de l'ASCSB de volley-ball avant que ce ne soit l'ASBAVB je regrette cette dissolution car l'ASCSB est une part de l'histoire communale. Pour les motifs énoncés je m'abstiendrai du vote de ces deux délibérations. Je tiens toutefois à préciser que je ne suis pas hostile à aider les nouvelles associations créées mais je pense que l'omnisport doit utiliser ses fonds associatifs pour les aider. Je vous remercie.

### **Mme Agnès TINCHON**

Les éléments communiqués à M. DANIEL ont également été donnés à tous les membres de la commission Education Enfance et Sports. Le calendrier ne nous a pas permis d'en parler lors de la dernière commission. J'ai eu des éléments portés à ma connaissance dès le lendemain j'ai donc du procéder par échanges de mails. Il y avait une autre façon de faire, l'omnisport qui dispose de fonds associatifs relativement conséquents aurait pu faire une avance sur dissolution. Ce n'était pas leur choix et je n'ai pas souhaité intervenir, nous sommes en soutien. L'OBS a été associé, davantage que moi d'ailleurs car j'ai tenu à rester en dehors des décisions. Des commissions ont été constituées, RH, finances, statuts et ont repris tous les points. Je n'étais pas pilote dans ce dossier et j'ai tenu à garder la distance nécessaire.

Cette dissolution n'empêchera pas ces nouvelles associations de travailler ensemble. L'OBS jouera son rôle de fédérateur. Il n'était pas juridiquement possible de mutualiser un omnisport et un office des sports. Ils pourront travailler ensemble.

J'ai bien relevé le point de vigilance sur les demandes de subventions, j'y suis aussi très attachée. Je suis d'accord pour qu'il y ait une clause de revoyure. A l'occasion des subventions de 2018, un bilan pourrait être fait. J'espère que nous démontrerons qu'il n'y a pas eu de surcout.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte par 28 voix pour et 1 abstention (M. DANIEL).

## **VI - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX NOUVELLES ASSOCIATIONS SPORTIVES EN PREVISION DE LA DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE SAINT-BARTHELEMY (ASCSB)**

(Rapporteur : Mme TINCHON)

Mme TINCHON expose :

Considérant l'avis initial de la commission Education, Enfance et Sports du 2 février 2017,

Considérant la délibération du Conseil municipal en date du 27 février 2017, délibération octroyant différentes subventions aux associations du secteur Education, Enfance et Sports,

Considérant la dissolution prévisible de l'association ASCSB OMNISPORTS avec date d'effet au 30 juin 2017,

Je vous propose d'attribuer aux associations sportives nouvellement créées les subventions suivantes, correspondant au solde de la subvention de fonctionnement 2017, sous réserve de réception des documents officiels de la Préfecture :

ASCSB Plongée Apnée	1 034 €
Athlétisme Saint-Barthélemy-d'Anjou (St-Barth Athlé)	4 853 €
Basket Club Saint-Barthélemy-d'Anjou (BCSB)	4 400,50 €
Saint-Barthélemy Badminton Club (SBBC)	4 543,50 €
Saint Barth Cyclo	405,50 €
Saint-Barthélemy-d'Anjou Football	4 045 €
Saint Barth Gym	4 977 €
Saint Barth Tennis	9 928 €
T.2.T Saint-Barthélemy-d'Anjou (tennis de table)	709,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>34 896 €</b>

Après avoir délibéré, le Conseil adopte par 28 voix pour et 1 abstention (M. DANIEL).

### VII - TARIFS DU CENTRE AQUATIQUE 2017-2018

(Rapporteur : Mme TINCHON)

Mme TINCHON expose :

TARIFS 2016-2017		TARIFS 2017-2018	
<b>Tarifs individuels</b>			
Tarif normal	3,80 €	Tarif normal	3,90 €
Tarif réduit	2,70 €	Tarif réduit	2,70 €
Enfants – de 4 ans (3 ans révolus)	Gratuit	Enfants – de 4 ans (3 ans révolus)	Gratuit
Forfait famille (4 personnes – maxi 2 adultes) Dimanches et jours fériés	10,50 €	Forfait famille (4 personnes – maxi 2 adultes) Dimanches et jours fériés	11,00 €
Groupes institutionnels (ALSH – Instituts)	2,20 €	Groupes institutionnels (ALSH – Instituts)	2,20 €
<b>Cartes 10 entrées</b>			
Tarif normal commune	31,00 €	Tarif normal commune	32,00 €
Tarif réduit commune	22,00 €	Tarif réduit commune	22,50 €
Tarif normal hors commune	35,00 €	Tarif normal hors commune	36,00 €
Tarif réduit hors commune	25,00 €	Tarif réduit hors commune	25,50 €
<b>Cartes horaires</b>			
10 heures commune	25,00 €	10 heures commune	26,00 €
10 heures hors commune	29,00 €	10 heures hors commune	30,00 €
<b>Pass Eté (du 1/07 au 03/09 – 12/16 ans)</b>			
	30,00 €	Commune	32,00 €
	35,00 €	Hors commune	36,00 €
<b>Activités (cours de 45 minutes)</b>			
Abonnement 5 séances apprentissage/perfectionnement enfant		Abonnement à la séance apprentissage/perfectionnement enfant	
Commune	40,00 €	Commune	8,10 €
Hors commune	51,00 €	Hors commune	10,40 €
Abonnement 10 séances apprentissage/perfectionnement enfant		Abonnement 10 séances apprentissage/perfectionnement enfant	
Commune	72,00 €	Commune	73,00 €
Hors Commune	88,00 €	Hors Commune	89,00 €
Abonnement 10 séances apprentissage/perfectionnement adulte		Abonnement 10 séances apprentissage/perfectionnement adulte	

Commune	77,00 €	Commune	78,50 €
Hors Commune	95,00 €	Hors Commune	97,00 €
Abonnement 10 séances adulte aqua phobie		Abonnement 10 séances adulte aqua phobie	
Commune	88,00 €	Commune	89,00 €
Hors commune	105,00 €	Hors commune	107,00 €
Abonnement 10 séances Bébés nageurs et jardin aquatique		Abonnement 10 séances Bébés nageurs et jardin aquatique	
Commune	40,00 €	Commune	41,00 €
Hors commune	51,00 €	Hors commune	52,00 €
Natation future maman – la séance		Natation future maman – la séance	
Commune	9,50 €	Commune	9,50 €
Hors commune	12,00 €	Hors commune	12,50 €
Sport Détente (Trimestre)		Sport Détente (Trimestre)	
Commune	62,00 €	Commune	63,00 €
Hors Commune	90,00 €	Hors Commune	92,00 €
<b>Abonnement aquagym</b>			
1 Trimestre		1 Trimestre	
Commune	62,00 €	Commune	63,00 €
Hors Commune	90,00 €	Hors Commune	92,00 €
Année (3 trimestres)		Année (3 trimestres)	
Commune	160,00 €	Commune	162,00 €
Hors Commune	230,00 €	Hors Commune	234,00 €
<b>Aqua training</b>			
1 Trimestre		1 Trimestre	
Commune	80,00€	Commune	81,00 €
Hors Commune	110,00€	Hors Commune	112,00 €
Année (3 trimestres)		Année (3 trimestres)	
Commune	200,00€	Commune	203,00 €
Hors commune	280,00€	Hors commune	285,00 €
<b>Autres activités</b>			
Location ligne d'eau (sans surveillance) : 1 heure	70,00 €	Location ligne d'eau (sans surveillance) : 1 heure	71,00 €
Scolaire divers— la séance encadrée	94,00 €	Scolaire divers – la séance encadrée	96,00 €
Scolaires CTU – la séance encadrée	47,00 €	Scolaires CTU – la séance encadrée	48,00 €
Animation encadrée	8,00 €	Animation encadrée	8,50 €
Location aquabike (la ½ heure)	4,00 €	Location aquabike (la ½ heure)	4,00 €
Soirées événementielles	5,00 €	Soirées événementielles	6,00 €
Carte magnétique (à partir de la 2 <sup>ème</sup> )	3,00 €	Carte magnétique (à partir de la 2 <sup>ème</sup> )	3,00 €

### Mme Agnès TINCHON

La saison estivale débutera le 28 juin. La date du 29 mai est mentionnée car il s'agit du début des inscriptions. La hausse globale est de 1,5% dans la mesure où plus de 60% des dépenses du centre aquatique sont des dépenses de personnel et qu'il est important d'avoir une progression relativement continue conforme à l'évolution du coût de la vie. On relèvera une modification pour les cours de 45 minutes, avec la mise en place d'un tarif à la séance pour prendre en compte les semaines avec jour férié.

Concernant le bilan du centre aquatique, on a connu une hausse importante du nombre de passages grâce à la politique validée de cours supplémentaires et d'offres nouvelles. La météo a été très clémente également. Les recettes ont augmenté de 8 000 € et les dépenses de 90 000 €. Le déficit a donc baissé, il est de 333 000 € au lieu de 415 000 €. Le coût d'un passage s'est nettement amélioré, il est passé de 8,23 € à 7,61 € et en coût résiduel pour la collectivité de 4,73 € à 3,47 €.

Nous avons quand même fait le choix d'augmenter légèrement les tarifs. Nous devons prendre en compte les aléas, les fluides et le personnel.

**M. Jacques PIERRE dit LEMARQUAND**

Le pass été existe depuis deux ans. Existe-t-il un âge limite ?

Mme Agnès TINCHON

Ce pass existe pour la deuxième année. Son succès était assez mitigé mais la commission a décidé de le laisser s'installer en améliorant notamment la communication en ciblant les collégiens. Il est plus pertinent de le prendre dès le début de la saison. Il est limité à 16 ans.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

**VIII - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - UNSS COLLEGE DE LA VENAISERIE –  
CHAMPIONNAT FRANCE TRIATHLON  
(Rapporteur : Mme TINCHON)**

Mme TINCHON expose :

Considérant l'avis de la Commission Education, Enfance et Sports en date du 4 mai 2017,

Considérant la participation du Collège de la Venaiserie aux championnats de France académiques de triathlon du 17 au 19 mai 2017,

Je vous propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 325 € à l'association UNSS du Collège de la Venaiserie.

**Mme Agnès TINCHON**

Je vous propose une subvention exceptionnelle pour un évènement passé qui démontre une nouvelle fois les bons résultats sportifs sur notre commune. Le groupe Triathlon ne s'attendait pas à de tels résultats. Ce déplacement engendrait des frais de déplacements et des nuits d'hébergement en région parisienne. Le budget était de 800 €. La subvention proposée permettra de ne pas solliciter les familles des collégiens. Les autres recettes sont issues de l'association sportive du collège, du foyer du collège.

Le résultat final n'a malheureusement pas été glorieux mais ils étaient ravis de l'expérience. Face à eux se trouvaient des sections sportives de collège ce qui n'est pas leur cas.

**Mme Christine HUU**

Des élèves domiciliés au Plessis-Grammoire étaient concernés et je me demande si une subvention de 300 € ne leur a pas été accordée.

**Mme Agnès TINCHON**

J'ai eu ces éléments au conseil d'administration. Beaucoup de demandes ont été faites et sont restées sans réponse notamment celle auprès du Conseil départemental.

**Mme Nathalie HERSANT**

Nous sommes d'accord pour encourager ces collégiens et nous les félicitons. Une subvention exceptionnelle est un bon moyen de les encourager et de permettre à leurs successeurs de reproduire le même exploit.

C'est pourquoi nous voterons pour cette délibération. Néanmoins sur la méthode nous sommes en désaccord. Toute attribution de subvention ne peut pas être le fruit de l'engagement d'un élu ou du bureau municipal.

**M. LE MAIRE**

Parfois des décisions doivent être prises dans l'urgence et bien avant la réunion des commissions.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

## **IX - DENOMINATION DE VOIE : CHEMIN DES RANGEARDIERES**

(Rapporteur : M. TASTARD)

M. TASTARD expose :

Considérant l'avis de la Commission d'Aménagement du Territoire en date du 9 mai 2017,

Je vous propose de dénommer « Chemin des Rangeardières » le passage perpendiculaire à la rue des Rangeardières, desservant les pavillons et la propriété des Rangeardières.

### **M. LE MAIRE**

C'est une demande qui émane des riverains, ils se plaignaient d'une mauvaise ou d'une absence de distribution de courrier postal.

J'ai reçu une demande un peu tardive du groupe St Barth Dynamique pour savoir ce qu'allaient devenir les Rangeardières.

### **M. Thierry TASTARD**

Il y a deux secteurs un UCP qui est constructible avec des particularités au niveau des bois et des jardins puis un autre en 2AU sur lequel pourrait être fait un lotissement. Cette zone est relativement humide. Des sondages pourraient s'avérer nécessaires. A ce jour aucune demande dans ce sens n'a été déposée.

### **M. LE MAIRE**

Je rappelle que nous ne sommes pas propriétaires. C'est une propriété privée. La vente serait sur la partie UCP.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

## **X - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE DECLARATION PREALABLE ET UNE AUTORISATION DE TRAVAUX POUR DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) PLANETE ENFANTS SIS 2 RUE PAUL VERLAINE**

(Rapporteur : M. TASTARD)

M. TASTARD expose :

Considérant l'avis de la Commission d'Aménagement du Territoire en date du 9 mai 2017,

Considérant qu'il est nécessaire que la commune entreprenne des travaux de réhabilitation et d'accessibilité à l'ALSH Planète Enfants,

Considérant que cette opération nécessite le dépôt d'une déclaration préalable et d'une autorisation de travaux,

Je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer la déclaration préalable et l'autorisation de travaux pour des travaux de réhabilitation et d'accessibilité à l'ALSH Planète Enfants, sis 2 rue Paul Verlaine et tous les documents afférents.

### **M. Thierry TASTARD**

La note de synthèse a été modifiée et mise sur table suite à la commission Aménagement du territoire.

L'accessibilité du site des grands et des petits est à réaliser avant le 31 décembre 2017 dans le cadre de l'AD'AP. C'est le sinistre dégât des eaux survenu en mai 2016 qui a conduit à un désamiantage en décembre 2016.

Après avis de la commission il vous est proposé de traiter l'ensemble du site.

Il faudra envisager la mutualisation des locaux à partager entre plusieurs associations.

**M. Jacques PIERRE DIT LEMARQUAND**

Le point le plus important est la communication auprès des parents. L'accueil de loisirs ne sera pas fermé durant les travaux mais avec la présence de personnes chargées du désamiantage en tenue adaptée, il nous semble primordial de bien avertir les familles.

**Mme Agnès TINCHON**

Il y a déjà des bâches sur le site. Des réunions ont déjà eu lieu auprès des parents.

**M. Bernard BLIN**

Nous partageons la demande de M. LEMARQUAND sur l'effort de communication.

Par ailleurs, je souhaite une précision, on évoque des travaux en décembre 2016 et d'autres qui se terminent en décembre 2017.

On se réjouit de cette décision de revoir le site dans sa globalité. Nous vous en avons fait la demande, nous sommes satisfaits de ce choix. Nous nous interrogeons sur les préfabriqués, existent-ils parce qu'il y a une activité ou y a-t-il une activité parce qu'il y a des préfabriqués. Les préfabriqués sont des gouffres en termes d'entretien, de chauffage, c'est aberrant écologiquement parlant. Quel avenir pour ces structures ? Nous vous suggérons une étude sur ce sujet.

**M. Thierry TASTARD**

Le calendrier pour les travaux est le suivant : des études en 2017, des diagnostics, des validations ou des consultations et fin septembre début octobre des travaux débiteront pour se poursuivre en 2018.

**Mme Agnès TINCHON**

Avec la mission jeunesse nous réfléchissons à un partage des lieux, notamment pour les jeunes. Il faut penser néanmoins que PLANETE ENFANTS est un lieu très utilisé, il accueille les enfants en TAP les après-midis depuis la réforme des rythmes scolaires. Il est occupé à plein temps à toutes les vacances. Le week-end les salles sont disponibles, nous réfléchissons à une nouvelle organisation. Nous avons deux clubs ados, un avec des moins jeunes et un autre avec des jeunes plus âgés. Je vous rejoins pour cette étude concernant les préfabriqués mais dans d'autres lieux. Nous sommes dans un service public pour ce lieu.

**M. LE MAIRE**

Nous devons nécessairement croiser nos réflexions, de la petite enfance à l'adolescence.

**M. Bernard BLIN**

Vous répondez d'une certaine manière en faisant la totalité des travaux et en actant la réfection de la porte du préfabriqué. Cela signifie que vous avez des doutes sur le fait de réhabiliter intégralement ce type de structure.

**M. Thierry TASTARD**

Les préfabriqués évoqués sont relativement vétustes mais restent très utiles. La démolition n'est pas envisagée pour le moment et le coût de la reconstruction d'un préfabriqué en dur couterait aussi cher qu'une construction elle-même. De plus toute nouvelle construction devra satisfaire à des nouvelles normes, la RT 2012, l'accessibilité notamment.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

**XI - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ENERGIES DU MAINE-ET-LOIRE (SIEML) POUR LES OPERATIONS DE MISE EN LUMIERE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - TERRAIN DE BASE BALL AU STADE DE LA GEMMETRIE**

(Rapporteur : M. TASTARD)

M. TASTARD expose :

Vu l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 26 avril 2016 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Considérant l'avis de la Commission d'Aménagement du Territoire en date du 9 mai 2017,

La commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou, par délibération du Conseil municipal propose de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour l'opération suivante :

<b>MISE EN LUMIERE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (HORS SECTEUR D'HABITATIONS ET D'ACTIVITES) – TERRAIN DE BASE BALL AU STADE DE LA GEMMETRIE</b>	
MONTANT DE LA DEPENSE	8 680,38 € HT
TAUX DU FONDS DE CONCOURS	75 %
MONTANT DU FONDS DE CONCOURS A VERSER AU SIEML	6 510,29 € HT

Les modalités de versement de fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML le 26 avril 2016.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

**XII - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE VENDRE UNE SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT DE LA SOCIETE CIVILE POUR CONSTRUIRE ET VENDRE (SCCV) JOLIOT CURIE - PARCELLES AN 807 ET 789 RUE JOLIOT CURIE**  
(Rapporteur : M. TASTARD)

Considérant que la desserte au niveau de la voirie et des réseaux divers des îlots E3 et E4 de l'opération « Résidence des Horizons », de la SCCV JOLIOT CURIE doit se faire à partir des propriétés communales cadastrées AN 789 et AN 807.

Considérant qu'au niveau du secteur à plan masse du PLUi, il sera nécessaire de créer cette voirie,

Considérant l'avis de la Commission d'Aménagement du Territoire en date du 9 mai 2017,

Considérant que pour permettre à la SCCV JOLIOT CURIE la réalisation de son opération, il est nécessaire de lui vendre une servitude de passage pour assurer la desserte de ces îlots.

Je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer cette vente et toutes les pièces nécessaires à cette transaction.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

**XIII - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE**  
(Rapporteur : Mme BAILLEUL - NITHART)

Mme BAILLEUL – NITHART expose :

Vu la délibération 08-020 en date du 12 février 2008 portant approbation du règlement intérieur,

Vu la délibération 13-048 en date du 15 avril 2013 portant modification de l'article 7 et la délibération 15-089 en date du 29 juin 2015 portant modification de l'annexe 1 et ajoutant l'annexe 3,

Considérant l'avis de la Commission Culture et Tourisme en date du 6 avril 2017,

Je vous propose de modifier le règlement intérieur de la Médiathèque et d'y intégrer les éléments suivants :

- Pour bénéficier des tarifs réduits (lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, l'utilisateur doit présenter une carte de scolarité ou d'étudiant, ou un justificatif d'aide de moins de 3 mois),
- Mise en place d'une boîte retour des documents située près de la porte d'entrée,
- L'accès WIFI « filtré » est accessible dans la Médiathèque sur smartphone, tablette ou ordinateur portable. Le réseau WIFI n'est pas accessible dans l'espace des tout-petits,
- Toutes détériorations et problèmes de lecture de DVD devront être signalés à l'accueil au moment du retour. Ces documents ne devront en aucun cas être déposés dans la boîte de retour,
- Mise en place de tablettes (annexe 4 du règlement).

Le règlement intérieur est joint en annexe.

#### **Mme Isabelle BAILLEUL-NITHART**

En préambule, une information concernant une modification de l'heure de la commission Culture et Tourisme. Elle se tiendra à 20H le 1<sup>er</sup> juin et non à 18H. Ce changement permettra aux élus membres de la commission Education Enfance et Sports qui a lieu à 18H d'assister aux deux commissions.

Le règlement intérieur est en lien avec le nouveau projet de la Médiathèque qui verra le jour en septembre et qui a été porté par le personnel de la Médiathèque. Ce projet porte sur l'usage du tout numérique. Une révision du règlement intérieur est donc nécessaire pour permettre à l'ensemble des utilisateurs de se connecter.

#### **M. Jacques PIERRE DIT LEMARQUAND**

Il est dit dans le règlement qu'il n'est pas possible de connecter un disque dur ou des clés USB sur les ordinateurs. Les ports USB sont-ils désactivés car il est assez facile de contaminer nos appareils avec des virus ? Le service informatique devait être sollicité pour prévoir ce blocage.

#### **Mme Isabelle BAILLEUL-NITHART**

Je n'ai pas eu de réponse à ce sujet, je vais me renseigner. Bien évidemment nous allons sécuriser le système.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

### **XIV - PERSONNEL COMMUNAL - CREATION DE POSTES DE CONTRACTUELS**

(Rapporteur : Mme BERTRON)

Mme BERTRON expose :

Conformément à l'article 3 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, je vous informe de la création des postes de contractuels suivants :

#### **Service des Espaces Verts :**

Afin de faire face à un surcroît temporaire d'activité lié notamment à l'accroissement des surfaces à entretenir dans la pleine saison pour les espaces verts de la commune et à l'arrêt du désherbage chimique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, il s'avère nécessaire de renforcer ponctuellement les effectifs de ce service.

A noter que ce poste sera partagé avec le Centre Aquatique pour l'entretien des bassins et de leurs abords :

- 1 poste d'adjoint technique (IB 347) à temps complet du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2017

#### **Entretien des locaux :**

Afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pendant la période estivale au service Éducation-Enfance-Sports, pour l'entretien des locaux du 10 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2017 :

- 1 poste d'adjoint technique à 28/35ème (IB 347),
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet (IB 347).

### **Centre Aquatique**

Afin de faire fonctionner le Centre Aquatique durant la période estivale, je vous propose la création des postes suivants à compter du 30 juin 2017.

<b>Grades</b>	<b>Temps de travail</b>	<b>Nbre</b>	<b>Motif</b>	<b>Métier</b>	<b>IB</b>	<b>Durée</b>
Éducateur des APS	33.42/35	1	Saisonnier	Maître-nageur sauveteur	366	Jusqu'au 3 septembre 2017
Opérateur des APS	33.51/35	1	Saisonnier	Surveillance et cours	356	Jusqu'au 3 septembre 2017
Opérateur des APS	33.45/35	1	Saisonnier	Surveillance	351	Jusqu'au 1 <sup>er</sup> septembre 2017
Opérateur des APS	32.78/35	1	Saisonnier	Surveillance	351	Jusqu'au 3 septembre 2017
Opérateur des APS	32.67/35	1	Saisonnier	Surveillance	351	Jusqu'au 3 septembre 2017
Adj. Administratif	28.56/35	1	Saisonnier	Caisse	347	Jusqu'au 3 septembre 2017
Adj. Technique	31.64/35	1	Saisonnier	Entretien des locaux	347	Jusqu'au 3 septembre 2017
Adj. Technique	33.53/35	1	Saisonnier	Entretien des locaux	347	Jusqu'au 3 septembre 2017
Adj. Technique	29.94/35	1	Saisonnier	Entretien des locaux	347	Jusqu'au 3 septembre 2017
Adj. Technique	34.88/35	1	Saisonnier	Entretien des locaux	347	Du 1 <sup>er</sup> août jusqu'au 3 septembre 2017

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

### **Mme Isabelle RAIMBAULT**

Pas de remarque particulière pour la création de ces postes, par contre lors du dernier Conseil vous vous étiez engagé à nous présenter le tableau des emplois mis à jour. Nous vous renouvelons cette demande.

### **M. LE MAIRE**

Nous vous donnerons ce tableau mis à jour mais vraisemblablement pas en juin non plus.  
La liste des arrêtés est présentée et n'apporte aucune remarque.

Je vous rappelle la fête communale le 10 juin avec l'accueil des nouveaux habitants le matin, l'inauguration des jardins d'expression, une nouvelle exposition à l'Espace Artistique de l'Anjou puis les animations de la commune. Ensuite, il y aura le Conseil municipal le 26 juin, les élections législatives les 11 et 18 juin. Un moment de convivialité sera d'ailleurs organisé pour remercier tous les acteurs de ces élections 2017 le 19 juin à 18H en mairie.

### **Mme Isabelle BAILLEUL-NITHART**

Le dernier spectacle de la saison du THV aura lieu demain soir avec Lo'Jo. Nous avons fait une très belle saison. Le 17 juin après-midi aura lieu le désherbage et la nouvelle saison du THV sera lancée le vendredi 16 juin au soir et le samedi 17 juin au matin.

**M. Laurent DANIEL**

Connait-on la date de la rencontre élus associations sportives ?

**Mme Agnès TINCHON**

La date est fixée au 30 juin à 18H aux Ardoises avec une animation basket, du football et de la pétanque. Ensuite nous partagerons un moment convivial.

**M. LE MAIRE**

Demain matin aura lieu un CCB à 7H30 à Ecoufiant pour découvrir le parc Anjou Aventure.

**M. Laurent DANIEL**

La finale de la coupe de France de volley-ball aura lieu de samedi matin à lundi. Les 12 meilleures équipes françaises seront présentes en moins de 17 ans.

**Mme Isabelle BAILLEUL-NITHART**

En K'danse se produit également ce week-end au THV.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H.

**La Secrétaire de Séance  
Mme Christine HUU**

